

Le 19 janvier 2021



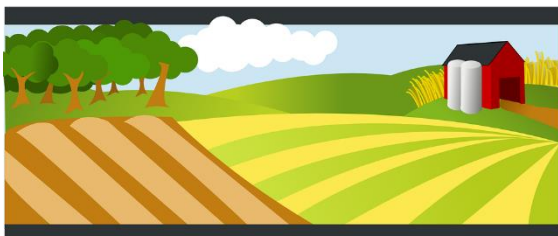
« Bulletin Municipal »

Réunion du 3 décembre 2020 20H00

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

I – Travaux en cours et projetés :

Le Maire fait état des travaux en cours ou à prévoir :



✓ Aménagement du Merlon à Ouville : La terre appartenant au Département a été analysée pour s'assurer de la non-présence d'éventuels éléments polluants et le Conseil Départemental pourra finalement la vendre à la commune pour la somme de 1 €/m³.

Le GAEC exploitant se chargera de transporter la terre gracieusement et les travaux seront effectués par l'entreprise TELLIER, comme prévu.

✓ Concernant le déplacement de deux candélabres sur le RD.1001, l'entreprise GAFFE a établi un devis à 5.280,80 €. Ces travaux sont nécessaires car l'emplacement actuel des candélabres est dangereux en cas d'accident ou de sortie de route.

✓ Rue de l'Eglise, une tranchée d'eau potable sera réalisée par l'entreprise EUROVIA afin d'alimenter le parc. Coût de l'opération : 1.680 € TTC.



✓ Le Maire rappelle également que les feux de toutes natures sont interdits. Désormais, les agents communaux ne brûleront plus les déchets végétaux et un broyeur de branches sera loué afin de débiter les déchets de taille en paillage pour les massifs communaux.

✓ Concernant le chemin d'Ouille à la RD.105, le rempierrage sera effectué par l'entreprise Frédéric DESSAUX, dès que la météo le permettra.

✓ Pour ce même chemin, le Maire fait également part d'un courrier envoyé en mairie, où il est demandé l'évacuation des dépôts sauvages. Les propriétaires concernés ont été contactés ; ils se sont engagés à débarrasser les déchets polluants.

✓ Il a été remarqué un enfoncement de la chaussée au carrefour de la boulangerie. Celui-ci sera repris par le Département avec une participation limitée de la commune.

II – Communauté de Communes – Groupement de commandes :

Le Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre propose d'adhérer à un groupement de communes pour ce qui concerne les travaux de voirie.

Il concernera les travaux neufs (dépenses d'investissement) mais également les travaux d'entretien (dépenses de fonctionnement).

La Communauté de Communes proposera prochainement dans une convention constitutive d'être la coordinatrice du groupement et d'être en charge de la procédure de mise en concurrence, jusqu'à la phase d'attribution au titulaire du marché.

Pour rappel, ce projet de groupement de commandes ne remet pas en cause les modalités des conventions déjà établies avec la communauté de communes.

La Convention constitutive sera adoptée en conseil communautaire le 17 décembre prochain et les conseils municipaux devront délibérer sur leur adhésion après cette date.

En attendant, la Com. de Com. souhaiterait connaître l'avis des communes sur le principe de ce groupement de commandes, ainsi que la nature des travaux envisagés, afin de préparer les modalités du marché à proposer aux communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe de ce projet.

D'ores et déjà, les projets suivants sont envisagés pour la période 2021-2023 : Sécurisation du carrefour de la RD.105 et de la rue de l'Eglise, Aménagement de la Grande Rue, Trottoirs communaux et enduits superficiels, modification du carrefour de la boulangerie.

Le cabinet EVIA, Maître d'œuvre de la CCPM, sera contacté par le Maire pour chiffrer précisément ces travaux.

III – Chauffage de l'Eglise :



Comme il en avait été fait état lors d'une précédente réunion, le chauffage actuel de l'église, datant de plusieurs décennies, est désormais obsolète, voire dangereux.

Des devis de remplacement ont été sollicités auprès de trois chauffagistes locaux.

A ce jour un seul devis nous est parvenu et le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Deux systèmes de chauffage sont envisageables : un chauffage radiant du même type que celui existant mais plus sécurisé ou un système de chauffage par air pulsé. Dans les deux cas, le système sera connecté au réseau de gaz de ville.

Une subvention au titre du Plan de Relance peut être obtenue auprès des services de l'Etat, à hauteur de 80%. Un dossier sera déposé avant la fin de l'année.

Il est par ailleurs précisé à ce sujet que le boîtier de gaz actuel est mal placé pour permettre d'amener le gaz à la sacristie ; GRDF se chargera du déplacement du compteur et seuls 170 € resteront à la charge de la commune dans cette opération.

IV – Noël des enfants :



Dans le contexte épidémique actuel, l'arbre de Noël habituel ne pourra pas être organisé cette année.

Les enfants de 11 ans et moins ont reçu un bon d'achat de 25 €, valable au magasin JOUECLUB d'Abbeville. Les parents ont pu choisir sur place le cadeau de leur choix, avec une participation éventuelle complémentaire de 5 € maximum.

Les jouets seront livrés en mairie par le magasin et la distribution sera effectuée par le Père Noël, le dimanche 13 décembre, à partir de 9H30. Celui-ci passera dans les rues de la commune, sur la remorque communale décorée par les agents d'entretien et les bénévoles.

V – Colis des Aînés :

De même que pour l'arbre de Noël, les aînés ne pourront être réunis pour la traditionnelle remise du colis de Noël. Cette année, les colis seront distribués au domicile des bénéficiaires par les conseillers municipaux.

Cette distribution se déroulera le mercredi 16 décembre, à partir de 14H30.



VI – Informations diverses du Maire :

✓ Un courrier de demande d'installation d'un food-truck sur la commune a été envoyé en mairie.

Après en avoir débattu, les conseillers décident d'en discuter plus précisément avec le demandeur et une décision sera prise ultérieurement. Il sera surtout examiné la non concurrence avec la boulangerie du village.

✓ Enfin, les conseillers sont informés que le Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville et l'association Vimeu-Ponthieu Cyclisme envisagent de reconduire leurs courses cyclistes en 2021, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur aux dates envisagées.

Réunion du 12 janvier 2021
19H00

Présents : F. NOËL, P. CHOPIN, M. PELEMAN, F. DEBUREAUX, P. LEVEQUE, X. CAILLET, C. JOUGLEUX, J-C. HUMBLET, S. MOREL, J. CAILLET, G. VEYER.

Procurations de :

Xavier PEGARD à Jean-Claude HUMBLET
Christophe DUMONT à Mireille PELEMAN
Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE à Géraldine VEYER

I – Groupement de commandes avec la Communauté de Communes :



Lors de la précédente réunion du 3 décembre 2020, la proposition d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, concernant les travaux de voirie avait été abordée.

Le groupement de commande permettrait en effet à chaque commune adhérente et en son nom propre de réaliser des travaux sur la voirie communale et intercommunale en réalisant des économies, chaque membre conservant sa qualité de maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal avait émis un accord de principe mais ce dernier était soumis à l'établissement d'une convention constitutive par la CCPM, qui a été présentée en conseil communautaire le 17 décembre.

Ladite convention détaillée est présentée aux conseillers par le Maire.

Les membres présents entérinent leur décision d'adhésion et chargent le maire de signer la convention.

Pour information, c'est le cabinet d'études EVIA SAS de Berteaucourt-les-Dames qui a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre avec la CCPM, pour une durée d'une année, reconductible 3 fois.

II – Accord-cadre de maîtrise d'œuvre :



Le Maire propose dans un deuxième temps de signer un accord-cadre avec le cabinet d'études EVIA SAS, dans le cadre cette fois-ci des travaux de voirie

ou d'aménagement ne relevant pas de la convention constitutive signée avec la Communauté de Communes.

L'accord-cadre proposé aurait une validité d'une année, reconductible 3 fois et concernerait les travaux relevant uniquement de la compétence communale, d'un montant maximum de 40.000 € HT.

Le fait de signer ce contrat avec EVIA permettrait à la commune de bénéficier des mêmes conditions tarifaires de la part du cabinet que celles qu'il propose à la CCPM dans le cadre des groupements de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire et charge celui-ci de signer l'accord-cadre avec la société EVIA SAS.

III – Informations diverses :

✓ Le Maire indique que la contribution communale au SDIS de la Somme pour l'année 2021 s'élève à 14.605 €. Cette somme sera inscrite au budget 2021.

✓ Par ailleurs, l'ensemble de conseil fait part d'un retour très positif de la population concernant la distribution de colis des aînés et le passage du Père Noël dans les rues du village pour la distribution des cadeaux aux enfants.

Recensement National

Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique...



Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué(e) et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni(e) du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

www.defense.gouv.fr/jdc